

Commission de l'application des normes

Date: 7 juin 2023

Les gouvernements figurant sur la liste des cas individuels ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de présenter à la commission des informations écrites.

► Informations sur l'application de conventions ratifiées fournies par les gouvernements inscrits sur la liste des cas individuels

Costa Rica (ratification: 1966)

Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964

Le gouvernement a communiqué les informations écrites ci-après.

Le gouvernement a donné la priorité à la politique publique visant à générer un environnement propice à l'insertion sur le marché du travail des personnes vulnérables (femmes, jeunes, personnes, handicapées, etc.) en favorisant une meilleure adéquation entre la demande d'emplois et la formation technique et professionnelle des travailleurs et travailleuses, par le biais de l'actuel Plan national de développement et d'investissement publics (2023-2026). Le gouvernement juge indispensable de préciser que le Costa Rica met en place depuis plusieurs années une série de stratégies et de programmes actifs du marché du travail qui doivent exercer une influence positive. Ces efforts se sont traduits non seulement par des programmes tangibles et par des réformes normatives, qui ont changé les modalités de réalisation de l'intermédiation du travail, faute d'avoir renforcé le lien devant exister entre les besoins du marché du travail et l'offre programmatique institutionnelle.

C'est pourquoi le fait de dire que le gouvernement n'a rien fait de significatif dans ce domaine est dénué de fondement. L'emploi est un des thèmes prioritaires de l'actuelle administration du gouvernement, et il est inscrit dans les plans stratégiques d'institutions publiques telles que le ministère du Travail et de la Sécurité sociale et l'Institut national de l'apprentissage, qui ont parmi leurs principaux alliés l'OIT elle-même.

Il y a lieu de signaler que c'est l'OIT elle-même qui assiste le gouvernement pour ce qui est du démarrage d'un des axes de sa politique générale, dont le but est de jeter des ponts et susciter de la confiance dans le processus de la participation tripartite afin de progresser de manière plus fluide dans les années qui suivront. À ce sujet, il faut préciser que, comme l'avait recommandé la commission d'experts dans son rapport de 2023, le gouvernement bénéficie en ce moment de l'assistance technique du Bureau international du Travail en Amérique centrale, Haïti et République dominicaine aux fins d'élaboration et de développement de la Stratégie nationale pour l'employabilité et le talent humain.

En outre, l'attention est attirée par le fait que le Costa Rica figure dans la liste préliminaire de 40 cas de la commission, alors que cette même commission d'experts a pris note avec intérêt des mesures et initiatives prises par le Costa Rica dans le cadre d'autres conventions, comme il ressort du rapport annuel de 2023. À ce propos, on retiendra que la commission d'experts a pris note avec intérêt des informations communiquées par le gouvernement et des mesures qu'il a prises dans le cadre de la convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948. Plus concrètement, la commission prend note avec intérêt de «[...] l'adoption du décret exécutif instituant le Système national de l'emploi (SNE) [...] pour répondre à la fois aux dynamiques du marché du travail et aux besoins des personnes à la recherche d'un emploi ou déjà employées pour conserver cet emploi ou améliorer leurs conditions de travail, la priorité allant aux personnes en situation de vulnérabilité».

Aspects en rapport direct avec les actions stratégiques du gouvernement en matière d'emploi

1. La Stratégie nationale pour l'employabilité et le talent humain, qui bénéficie de l'appui de l'OIT, fonctionne par un processus de participation et de consultation des partenaires sociaux, ayant été soumis au Conseil de l'emploi, dont la composition est tripartite (pouvoir exécutif, secteur privé et secteur syndical). La finalité de la Stratégie nationale pour l'employabilité et le talent humain consiste également à l'associer à la gouvernance du Système national de l'emploi et de l'Agence nationale de l'emploi, une plateforme qui constitue un jalon majeur, qui a pu se construire en partant de rien, sur la conviction du gouvernement quant à la valeur ajoutée qu'elle apportera en accroissant les moyens du système public de l'emploi et en renforçant non seulement le service d'intermédiation, mais aussi l'employabilité des personnes ayant un travail.

2. Consolidation du Système national de l'emploi: il s'agit d'un modèle qui répond à une évolution de la conception du système public de l'emploi, n'ayant pas pour unique objet de traiter l'intermédiation mais aussi de se transformer en un système plus robuste, offrant davantage de services avec une couverture plus étendue. Cela résulte d'un processus articulé, interinstitutionnel et participatif qui répond à la nécessité d'aligner l'enseignement sur les exigences du marché du travail. La nouvelle articulation du SNE permet une action plus ciblée et facilite l'accès aux personnes, en quelque partie du pays que ce soit. À la base de sa création était le dialogue social, avec son processus articulé entre le pouvoir exécutif, le secteur privé et le secteur syndical, siégeant au Conseil de l'emploi, lequel constitue l'autorité suprême du système. Sur le plan opérationnel, il y a lieu de citer l'Agence nationale de l'emploi (ANE) et les unités de l'emploi. L'ANE est l'instance technique et opérationnelle, de portée nationale, publique et gratuite, qui organise les services de l'emploi, le réseau des unités de l'emploi, la plateforme informatique et autres dispositifs à l'intention des particuliers et des entreprises, qui harmonise la gestion, les processus et les procédures et les protocoles dans une logique de guichet unique. L'ANE fonctionne 24 heures sur 24 par son centre de contact, c'est-à-dire un outil public et gratuit qui permet aux personnes et aux entreprises de contacter les services de l'emploi dans les conditions définies par le Conseil de l'emploi. En mai 2023, l'ANE comptait 45 accords de coopération en vue de l'ouverture de bureaux et de succursales du réseau des unités de l'emploi, conclus avec diverses municipalités et entités privées dans le but de faciliter l'accès de la population aux services offerts par le SNE. Non seulement, ces unités enregistrent les personnes, mais elles activent aussi la coordination programmatique de l'emploi de telle sorte que le guichet offre des services qui suscitent l'employabilité des personnes en plus de l'intermédiation du travail. À ce jour, on dénombre quelque 5 114 entreprises enregistrées en activité, un bilan de plus de 128 000 postes depuis la mise en service de cet outil, et plus de 19 000 demandeurs particuliers.

3. Incorporation d'un schéma de financement par résultats de l'Observatoire du marché du travail et rapprochement des personnes migrantes des services de l'emploi.

4. Loi sur l'éducation et la formation en alternance: la Commission consultative pour la promotion de l'éducation et la formation technique professionnelle en alternance (EFTP-Dual), qui dépend du ministère de l'Éducation publique, est en activité et elle gère divers acteurs sociaux impliqués dans cette nouvelle modalité éducative, à savoir le ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MTSS), l'Institut national de l'apprentissage (INA), l'Union costaricienne des chambres et associations du secteur de l'entreprise privée (UCCAEP), l'Association des entreprises des zones franches du Costa Rica (Azofras), les syndicats du secteur de l'enseignement, du secteur des coopératives et du secteur de la solidarité. Une fois encore, il est important de souligner que, en avril 2020, a été publié le Règlement général de la loi n° 9728 sur l'éducation et la formation technique en alternance, qui précise davantage les règles de la participation aux processus de formation en alternance. Par ailleurs, il est important de souligner que, dans le cas du Costa Rica, l'EFTP-Dual présente des similitudes avec les systèmes de formation en alternance dans d'autres parties du monde quant aux principes d'alternance, de formation en entreprise, de financement partagé, de dialogue social notamment; cependant, une différence significative par rapport aux autres pays est celle relative à la nature du lien entre les personnes aux études (qu'on n'appelle pas «apprentis» au Costa Rica), les centres éducatifs et les entreprises.

5. Cadre national de qualifications (MNC): il s'agit d'une structure reconnue au niveau national, qui détermine les qualifications et les compétences associées à partir d'un ensemble de critères techniques contenus dans les descripteurs, afin d'orienter la formation, classer les professions et les emplois, et faciliter la mobilité des personnes aux différents niveaux, tout cela en accord avec la dynamique du marché du travail. Parmi les avantages de cette articulation entre la formation et les besoins du marché du travail que promeut le MNC-EFTP-CR, citons:

- Facilite et clarifie l'articulation dans le système éducatif. Cela se fait en répertoriant les qualifications par niveaux et en déterminant les relations entre eux.
- Rend possible la création d'espaces de coopération entre les acteurs sociaux liés à l'éducation et la formation technique professionnelle (EFTP): employeurs, centres de formation, entités publiques et privées, société civile.
- Arrête les paramètres de la formation et de la valorisation des compétences suivant les niveaux de qualification.
- Fournit au secteur des employeurs de la clarté sur les compétences associées aux niveaux de qualification qu'attribuent les centres de formation.
- Explique aux personnes qui optent pour l'EFTP les compétences qu'elles acquerront, la voie à suivre pour la formation et les perspectives d'emploi.
- Il se fait que la participation d'entreprises ou organisations à l'élaboration de normes de qualification a un caractère représentatif pour les secteurs.

6. Mise en application de la Loi sur les zones franches extérieures à la Grande zone métropolitaine (GAM), loi n° 10234 de 2022, qui a défini au moins 11 mesures d'incitation pour que les entreprises trouvent un intérêt à investir en dehors de cette grande zone métropolitaine, comme par exemple: extension de nouvelles catégories de zones franches (services de santé humaine, intrants et parcs d'aventure durables, renforcement du guichet unique d'investissement afin de faciliter les procédures, norme exhortant l'INA à promouvoir

des offres qui répondent aux besoins technico-professionnels des entreprises et renforcement de l'emploi formel. La création de nouveaux emplois est essentielle pour la relance du marché du travail. Cette loi a pour but de contribuer à la mise en place de ces conditions favorables afin d'augmenter l'afflux d'investissements ayant un impact direct sur la compétitivité territoriale, le développement économique et la création d'emplois à l'extérieur de la GAM, par le biais de réformes et d'ajouts ponctuels à certaines lois adaptées à la réalité de ces zones du pays. Cet ensemble de réformes et d'ajouts pourra influencer directement la prise de décision des entreprises nationales comme des entreprises étrangères qui, en se conformant à certaines conditions préalables relevant du régime des zones franches, investissent dans des zones extérieures à la GAM. Tout ce qui précède est en harmonie avec ce qui est exposé dans ces lignes et démontre non seulement l'existence d'une volonté politique et de bonnes pratiques multiples au niveau national, qui méritent d'être reconnues, mais aussi le fait que le gouvernement du Costa Rica reste déterminé à continuer de susciter des actions qui garantissent le bien-être et la qualité de vie des travailleurs et travailleuses au Costa Rica, dans le cadre de processus participatifs et d'un dialogue avec les secteurs, sans lesquels il ne serait pas possible de concrétiser les efforts du gouvernement. L'engagement de ce gouvernement comporte la priorisation de lignes stratégiques en rapport avec les défis économiques, sociaux, environnementaux, sécuritaires, qui sont à la base de priorités telles que la modernisation de l'appareil de l'État, la relance de l'économie, la baisse du coût de la vie, du chômage, de la pauvreté, des inégalités, des écarts entre les territoires notamment, lesquelles, à partir d'une approche globale et moderne des politiques publiques, permettent d'impacter de manière concrète les domaines relevant de la gouvernance de l'État pour dynamiser l'attention sur ces enjeux et, de la sorte, concrétiser le bien-être des Costariciens.